

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 05 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

| | |
|------------------------------|------------|
| Date de convocation | 22/03/2018 |
| Date d'affichage | 22/03/2018 |
| <u>Nombre de conseillers</u> | |
| En exercice : | 9 |
| Présents : | 5 |
| Pouvoir(s) : | 3 |
| Votants : | 8 |

Etaient présents : M. Jean-Pierre THOMAS 2^{ième} Adjoint, M. Jean-Jacques BIMONT 3^{ième} adjoint, Mrs Denis CANER, Jean REBEROT,
Représentés : M. Éric PICORÉ représenté par Jean-Pierre THOMAS
M. Jean-Danick FONTAINE représenté par Vincent SIODMAK
M. Pascal FOUQUET représenté par Jean REBEROT
Excusé : Daniel LOUVET
Absent :

- Secrétaire de séance Jean REBEROT

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE :

Monsieur le Maire donne la présidence au troisième Adjoint pour la présentation du compte administratif et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Jacques BIMONT Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2017 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2017 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

| (en €) | DEPENSES | RECETTES | EXCEDENT | DEFICIT |
|------------------------------|------------|------------|----------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT : | 178 097.12 | 214 279.72 | 36182.60 | |
| INVESTISSEMENT : | 92 505.86 | 19687.87 | | 72817.99 |
| DEFICIT GLOBAL 2017 : | | | | 36635.39 € |

AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.
- Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un :

| | |
|--|---------------|
| Excédent de fonctionnement | 36 182.60 € |
| Excédent de fonctionnement antérieur reporté | 44 145.76 € |
| Déficit d'investissement | - 72 817.99 € |
| Déficit d'investissement antérieur reporté | - 2 210.68 € |
| Excédent total de l'exercice au 31/12/2017 | 5 299.69 € |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

| | |
|---|---------------|
| ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) | 48 148.69 € |
| ✓ Déficit d'investissement reporté (compte 001) | - 75 028.67 € |

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Jacques BIMONT Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2017 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2017 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

| (en €) | DEPENSES | RECETTES | EXCEDENT | DEFICIT |
|------------------|-----------|-----------|----------|---------|
| FONCTIONNEMENT : | 12 806.32 | 15 203.93 | 2 397.61 | |
| INVESTISSEMENT : | 8 929.03 | 11 427.41 | 2 498.38 | |

EXCEDENT GLOBAL 2017 : 4 895.99 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.
- Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un :

| | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement | 2 397.61 € |
| Excédent antérieur reporté | 86 211.23 € |
| Excédent d'investissement | 2 498.38 € |
| Excédent antérieur reporté | 36 059.20 € |
| Excédent total de l'exercice au 31/12/2017 | 127 166.42 € |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

| | |
|---|-------------|
| ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) | 88 608.84 € |
| ✓ Résultat d'investissement reporté (compte 001) | 38 557.58 € |

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 DU CCAS :

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Jacques BIMONT Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la

commune et des services annexes au cours de l'exercice 2017 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2017 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

| (en €) | DEPENSES | RECETTES | EXCEDENT | DEFICIT |
|------------------|----------|----------|----------|---------|
| FONCTIONNEMENT : | 2 317.00 | 4 583.33 | 2 266.33 | |

EXCEDENT GLOBAL 2017 : 2 266.33€

AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un :

| | |
|--|------------|
| Excédent de fonctionnement | 2 266.33 € |
| Excédent antérieur reporté | 2 467.82 € |
| Excédent total de l'exercice au 31/12/2017 | 4 734.15 € |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 4 734.15 €

Le Maire reprend la présidence de la séance

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif pour l'année 2018

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les dits budgets arrêtés aux sommes suivantes :

| | |
|--|--------------|
| Section d'investissement (dépenses et recettes) : | 149 092.67 € |
| Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : | 277 120.69 € |

BUDGET PRIMITIF 2018 SERVICE DE L'EAU

| | | |
|------------------------------------|--------------|-------------|
| <u>Section d'investissement</u> : | - Dépenses : | 54 387.07 € |
| | - Recettes : | 54 387.07 € |
| <u>Section de fonctionnement</u> : | - Dépenses : | 77 559.49 € |
| | - Recettes : | 103 925.63€ |

BUDGET PRIMITIF 2018 DU CCAS

Section de fonctionnement : - Dépenses : 8 000.00 €
- Recettes : 8 734.15 €

VOTE DES TROIS TAXES

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil municipal décide de diminuer les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti soit pour l'année 2018

TAXE D'HABITATION 20.00 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI 20.00 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 41.72 %

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication, à savoir :

- 39.28 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 52.38 € par kilomètre et par artère aérien

DEMANDE SUBVENTIION DETR POUR LE DEPLACEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'une demande de subvention dans le cadre de la DETR est en cours pour le déplacement d'une canalisation d'eau potable Rue du Sautoir et de solliciter une Subvention DETR de 45% pour le financement, soit :

| | Montant TTC | Montant HT | subvention DETR 45% | Réserve Parlementaire | reste charge communale HT |
|---|--------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Déplacement canalisation d'eau potable | 45 968.86 € | 38 307.39 € | 17 238.25 € | 1 500.00 € | 19 569.14 € |
| TOTAL | 45 968.86 € | 38 307.39 € | 17 238.25 € | 1 500.00 € | 19 569.14 € |

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la **DETR de 45 % soit 17 238.25 €**.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal soit 19 569.14 € HT.

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire informe que la Communauté de Communes Retz En Valois nous a transmis un arrêté à prendre concernant la mise à jour des délégations de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation du sol, au sein du service commun de l'application du droit des sols

Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de signer cet arrêté

Fait et délibéré les, jour mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Séance levée à 20 heures 30 .